

Fiche procédure lycée : Résultats de l'affectation du tour principal AFFELNET Lycée et inscriptions

<p>Modalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'affectation le mardi 25 juin 2024 (matin) : validation des résultats de l'affectation • Consultation des résultats : <ul style="list-style-type: none"> - sur AFFELNET Lycée pour les établissements et les CIO à partir du mardi 25 juin 2024 (l'après-midi) - le service de consultation des résultats en établissement d'Affelmap pour les établissements d'origine hors académie qui utilisent le service de saisie simplifiée à partir du mercredi 26 juin 2024 16h30. • Diffusion des résultats : <ul style="list-style-type: none"> <u>Les établissements d'origine</u> : <ul style="list-style-type: none"> → annoncent les résultats aux familles (par téléphone, par affichage, par mél...) dès le mercredi 26 juin 2024. → invitent les familles à procéder à l'inscription <i>via</i> le service en ligne « inscription au lycée » à partir de 16h30. → informent les élèves non affectés des procédures de post affectation → accueillent et accompagnent les élèves et les familles dans la formulation éventuelle de nouveaux vœux en lien avec les psychologues de l'Éducation Nationale, dans le cadre des tours suivants d'affectation (fin juin, juillet, août) <u>Les établissements d'accueil</u> transmettent aux familles la notification d'affectation. • Inscription : <ul style="list-style-type: none"> <u>La DSI</u> transfère les dossiers des élèves affectés dans SIECLE. <u>Les établissements d'accueil</u> : <ul style="list-style-type: none"> → procèdent à l'inscription sur liste principale jusqu'au mercredi 10 juillet 2024 à 13h. - inscrivent les élèves en liste supplémentaire au fur et à mesure des places disponibles en respectant l'ordre de classement jusqu'au lundi 19 août 2024. <p>N.B : la notification d'affectation reste valable pour une inscription jusqu'au mercredi 10 juillet 2024 sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord écrit des responsables légaux renonçant à cette affectation - en cas d'inscription dans un autre établissement - en cas d'affectation postérieure de la DRAIO <p>Il est important de respecter rigoureusement les étapes du calendrier des opérations d'orientation et d'affectation.</p> <p>À noter : l'affectation des élèves de Terminale CAP(A) en classe de 1^{re} Technologique, 1^{re} Générale et en 1^{re} professionnelle est conditionnée par l'obtention du diplôme.</p>
<p>Service en ligne « inscription au lycée » suite à l'affectation</p>	<p>En dehors de la 1^{re} G, les responsables légaux ont la possibilité de l'inscrire en ligne via leur compte EDUCONNECT sur le service en ligne « inscription au lycée » à partir du mardi 26 juin 2024 16h30.</p>
<p>SIPA : Suivi des Inscriptions Post-affectation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SIPA est un module disponible sur le portail de l'académie au même titre que AFFELNET Lycée. Il permet aux établissements d'origine de connaître l'inscription effective des élèves et aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes. • Chaque nuit, SIPA est mis à jour en fonction des inscriptions effectuées dans la base élèves par les établissements. • La DRAIO s'appuiera sur les places vacantes présentes dans SIPA pour gérer les campagnes d'affectation à la rentrée. • Il importe donc que les inscriptions confirmées soient immédiatement enregistrées dans la base élèves.
<p>Documents utiles</p>	<p>Calendriers des opérations d'orientation et d'affectation pour les élèves, 2^{de} GT, 2^{de} Pro, Terminale CAP(A).</p>